

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 5 mars 2018**

Le lundi cinq mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Jérémy REDLER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Valérie BROS-KHOURY, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, M. Éric HELARD, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Julie BOILLOT, Mme Hélène ZWANG, M. Jacques LEGENDRE, Mme Laurence THOUIN, M. Michaël MIGUERES, M. Christophe GIRBE, M. David ALPHAND, M. Thomas LAURET, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique BUCAILLE, Mme Samia KARAM, M. Stéphane CAPLIEZ,  
Mme Joséphine DE BEAUCORPS,

Étaient absents :

M. Emmanuel MESSAS, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Ann-Katrin JEGO,  
M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Marc LUMBROSO.

Ordre du jour :

- **162018012** Désignation du secrétaire de séance.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

- **162018013** Adoption du compte rendu de la séance du 22 janvier 2018.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

- **2018 DAE 53** Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

- **2018 DEVE 33** Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DEVE 54** Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Energie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DEVE 56** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DEVE 57** Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.** (ne fait pas l'objet d'un vote)

- **2018 DVD 21** Parc de stationnement Pont de Grenelle-Maison de la Radio (16<sup>e</sup>). Avenant n° 1 au contrat d'affermage.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DVD 39** Extension du Tramway T3 à la Porte Dauphine (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>). Conventions avec IDF Mobilités et Eau de Paris relative à l'enquête publique et le déplacement des canalisations d'eau potable.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DVD 40** Extension du Tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine. Avis du Conseil de Paris sur le dossier de l'enquête publique et déclaration d'intention.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DPE 6** Approbation du zonage pluvial.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DFPE 31** Subventions (1.396.403 euros), subvention (306.585 euros) et avenants à l'association U.D.A.F (9<sup>e</sup>) pour ses neuf établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2018 DJS 136** Subvention (48.500 euros) et convention avec le Paris Jean Bouin CASG au titre de l'année 2018.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

- **2018 DAC 450** Subventions (17.700 euros) à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

**M. Thierry MARTIN rapporteur.**

- **2018 DAC 738** Signature d'un avenant au bail du 67, bd de Montmorency avec l'Association de la Maison des Ecrivains et de la littérature (16<sup>e</sup>).

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

- Vœu relatif à la réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien

#### **Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement**

- **2018 DASES 2-G** Subventions (740.906 euros) relatives au financement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris mises en œuvre par Aoùt Secours Alimentaire.

**M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.**

- **2018 DASCO 7-G** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (13.759 euros), subventions d'équipement (2.273.624 euros) et subventions pour travaux (208.076 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

Mme GIAZZI constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h.

- **162018012** Désignation du secrétaire de séance.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI, Mme SEBBAH est désignée secrétaire de séance.

Mme GIAZZI présente M. Jérôme BESNARD, un nouveau membre du Cabinet de la Maire, chargé du budget participatif et des Affaires Culturelles, en remplacement de Mme Anne-Sophie COPPIN.

- **162018013** Adoption du compte rendu de la séance du 22 janvier 2018.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 22 janvier 2018.

- **2018 DAE 53** Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

M. REDLER indique que 247 commerçants exercent leurs activités économiques sur la voie publique et dans les espaces verts. Six règlements différents, dont les plus anciens n'ont pas été révisés depuis plusieurs décennies, encadrent ces activités qui recouvrent des réalités très diverses. Une refonte de ces règlements en un règlement unique ainsi qu'une réforme des modalités de redevance afin d'améliorer la gestion générale des commerces et de l'adapter aux réalités d'exploitation actuelles sont proposées.

M. REDLER considère que ce projet de délibération va dans le bon sens, mais regrette l'absence de référence à une consultation obligatoire des Maires d'arrondissement. M. REDLER propose donc d'émettre un avis défavorable et propose un vœu modifiant deux articles, afin que le Maire d'arrondissement soit obligatoirement associé à la désignation des candidats :

« *Le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :*

- *Que l'article 2.2.1. institue le Maire d'arrondissement comme membre de droit du Comité de sélection pour les emplacements situés sur son territoire ;*
- *Que l'article 2.2.2. du projet de règlement soit modifié et ainsi rédigé : " La Maire de Paris, dans l'exercice de ses fonctions, décide de l'attribution des emplacements après avis du Maire de l'arrondissement concerné." »*

M. REDLER demande d'émettre un avis favorable sur ce vœu.

M. LAURET remarque que cette délibération vise à simplifier les règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien et à mettre en place une redevance forfaitaire

qui ne serait plus calculée à partir de la déclaration du chiffre d'affaires réalisé, ce qui est toujours complexe.

Concernant la proposition de vœu, M. LAURET observe que le projet de délibération prévoit que les Maires d'arrondissement seront associés au choix des commerces pour chaque emplacement dans le cadre de la mise en concurrence qui est prévue à travers la procédure d'appel à propositions. M. LAURET se demande si la majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement estime que la délibération n'est pas assez précise sur ce point.

Mme GIAZZI répond que la majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement souhaite ajouter cette modification relative à l'obligation d'obtenir l'avis du Maire d'arrondissement, car elle n'est pas, à ce jour, explicitée dans le règlement. La majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a longtemps hésité sur le vote à tenir sur le projet de délibération, mais Mme GIAZZI affirme que ce vœu permettrait à la Mairie d'arrondissement d'être mieux entendue.

M. WEILL pense que la simplification proposée dans le projet de délibération va dans le bon sens. Le texte laisse entendre que le Maire d'arrondissement est associé. Comme tout le monde est d'accord sur le fond, selon M. WEILL, une abstention de la part de la majorité semblerait plus justifiée.

Mme GIAZZI ne souhaite pas s'abstenir. Elle préfère soumettre un vœu et elle espère que l'opposition le votera, si elle est d'accord avec le fait que le Maire d'arrondissement doit être associé.

Mme SALMAT propose que l'assemblée vote en faveur de la délibération et du vœu.

Mme GIAZZI lui répond que le vote de l'opposition n'est pas dépendant du vote de la majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. WEILL se demande quel est l'intérêt, pour la majorité, de voter un amendement alors qu'elle vote contre le projet de délibération.

Mme GIAZZI lui rétorque qu'il ne s'agit pas d'un amendement, mais d'un vœu.

Le projet de délibération 2018 DAE 53 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

Le vœu mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

- **2018 DEVE 33** Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI explique qu'afin de poursuivre le premier Plan Biodiversité adopté en 2011, il est proposé d'adopter un nouveau plan dit « Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 ». Ce plan s'articule autour de trois grands axes, qui sont eux-mêmes déclinés en trente actions.

Les trois grands axes sont :

- La biodiversité dans une ville engagée – Paris, ville exemplaire ;
- La biodiversité par et pour tous – Tous actrices et acteurs de la biodiversité ;
- La biodiversité partout – Penser la ville comme un atout pour la biodiversité.

Plusieurs réunions portant sur ce sujet se sont tenues à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

L'Observatoire Parisien de la Biodiversité, qui dépend de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement à la suite de l'adoption du premier Plan Biodiversité de Paris, sera chargé de la coordination de ce nouveau plan.

Dans ce plan, il est proposé de mettre en place :

- Un Forum du Plan Biodiversité ouvert aux habitants ;
- Un Comité parisien de la biodiversité, qui comprendra des associations, des chercheurs et des enseignants ;
- Un Comité stratégique, qui comprendra des élus ;
- Un Comité de pilotage qui dépendra du Secrétariat Général de la Ville de Paris. Il établira un bilan annuel et suivra sa mise en œuvre. Il renseignera un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP).

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

M. LAURET soutient les principes généraux de ce texte, mais souhaiterait avoir plus de précisions sur les actions envisagées. Il estime qu'il risque d'y avoir une contradiction entre la volonté de continuer à construire des logements supplémentaires sur les espaces disponibles à Paris et le respect de la biodiversité.

M. WEILL l'informe que des investissements spécifiques ont été réalisés, notamment dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, comme des abris pour les moineaux, afin de lutter contre la disparition des espèces.

M. WEILL rappelle également l'existence d'offices de construction assurant l'intégration de la biodiversité aux projets de construction et d'habitation.

M. WEILL se réjouit que les efforts sur la biodiversité soient partagés par tous, car cet enjeu demande beaucoup de travail et une manière différente de penser les habitations. Il faut aussi repenser le revêtement des cours d'école. A ce sujet, plusieurs arrondissements se sont manifestés pour demander qu'elles ne soient plus couvertes de bitume.

Selon M. WEILL, ces actions concrètes doivent être encouragées.

Le projet de délibération 2018 DEVE 33 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DEVE 54** Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Energie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI déclare que, comme toutes les communes, la Ville de Paris doit établir son Plan Climat. Elle rappelle qu'en novembre 2017, le Conseil de Paris a approuvé le nouveau projet de Plan Climat, qui a ensuite fait l'objet d'un avis favorable de l'Autorité environnementale. Entre le 14 décembre 2017 et le 4 février 2018, une consultation publique permettant de recueillir les avis des citoyens

ainsi que ceux de la métropole, de la Région Île-de-France et de l'Etat, a été tenue. Certains ajouts et modifications ont été apportés à l'issue de cette consultation, comme :

- Le contrôle renforcé de la limitation de l'éclairage nocturne des bâtiments tertiaires ;
- L'extension des possibilités de correspondance du ticket t+ ;
- L'ajout d'une référence aux meilleurs standards de performance pour la rénovation thermique et la construction de bâtiments via une labellisation ;
- L'étude de la mise en place d'une plateforme de dons alimentaires des particuliers aux personnes les plus fragiles.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable pour approuver ce Plan ainsi amendé.

M. LAURET soutient ce Nouveau Plan Climat Air Energie de Paris. Le groupe LREM craint cependant que les bonnes intentions qui y sont inscrites ne soient pas réellement mises en œuvre. M. LAURET prend l'exemple de l'abaissement de la vitesse de circulation à 30 km/h dans tout Paris, en dehors des grands axes, d'ici 2020, pour un Paris à 100 % cyclable. Cette mesure a des conséquences importantes. Comme il est très difficile de se limiter à cette vitesse en voiture ou en cyclomoteur, M. LAURET estime que cette mesure risque de mettre en situation d'irrégularité un certain nombre de Parisiens, même ceux qui utilisent des voitures propres comme les Autolib'.

M. LAURET pense que l'intention est excellente, mais que les mesures sont confuses et la méthode dangereuse.

M. LAURET soutient ce nouveau plan, car il est nécessaire de lutter contre la pollution atmosphérique, mais reste dubitatif quant à la possibilité de mettre en œuvre les mesures qu'il contient dans les délais impartis.

Concernant les mesures qui sont prévues à l'échéance de 2030 ou 2050, il pense que de nouveaux plans et de nouvelles actions plus concrètes seront certainement décidés entre-temps par les élus de Paris.

Mme BROS-KHOURY souligne qu'au-delà des circonvolutions de M. LAURET, Mme Anne HIDALGO demande de se prononcer sur un plan rempli de promesses alors que la loi n'est pas respectée actuellement à Paris, notamment en matière de particules fines. Mme HIDALGO n'est pas en mesure d'assurer aux Parisiens un air qui ne soit pas excessivement dangereux pour la santé et se projette pourtant sur des plans à long terme.

Mme BALDINI relève que ce plan est prévu pour 2050. Des aménagements seront sans doute faits entre-temps.

M. LAURET note que certaines mesures sont déjà prévues pour 2020.

Mme GIAZZI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DEVE 54 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DEVE 56** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI précise que l'opération de distribution de larves de coccinelles aux Parisiens qui en font la demande doit être renouvelée. Elle rappelle que les larves des coccinelles *Adalia bipunctata* sont les plus résistantes et efficaces contre les pucerons. Des larves de chrysopes, appelées les demoiselles aux yeux d'or, doivent aussi être distribuées. Elles sont efficaces contre les pucerons et d'autres ravageurs.

Mme BALDINI dit que la distribution se fera au printemps 2018.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DEVE 56 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DEVE 57** Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI annonce que dans le cadre du budget participatif de 2016, le projet « + de nature en ville » a été choisi. Il se compose de plusieurs sous-projets, dont la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides qui faciliteront le développement de la trame bleue et l'augmentation de la fraîcheur en milieu urbain dense. Identifiés en 2018 en concertation avec les Maires d'arrondissement, puis aménagés en 2019, ces espaces de biodiversité seront également équipés de dispositifs pédagogiques nécessaires à l'observation et à la compréhension de la faune et de la flore sauvages.

Concernant le 16<sup>e</sup> arrondissement, Mme BALDINI rappelle déjà l'existence de la Petite ceinture comme zone préservée.

Mme BALDINI regrette que la délibération ne mentionne pas la zone humide du 16<sup>e</sup> arrondissement, puisqu'une mare a été créée dans le jardin Jean Doornick, sur le boulevard Flandrin. Le 16<sup>e</sup> arrondissement est déjà bien avancé sur cette question.

- **2018 DPE 6** Approbation du zonage pluvial.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI souligne que malgré les évolutions de la réglementation et la modernisation du réseau d'assainissement, la Seine reçoit encore chaque année, en raison des épisodes pluvieux et des débordements, 3 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées venant directement des égouts. Le nouveau zonage pluvial proposé vise à réduire au maximum ces rejets et à améliorer la gestion des eaux de pluie. Le principe est de soustraire du réseau d'assainissement une part plus ou moins importante du volume de pluie tombée sur un terrain donné en favorisant l'infiltration ou la réutilisation de l'eau de pluie au plus près de l'endroit où elle tombe. Une partie de l'eau de pluie tombée sur un terrain ou sur un ensemble de terrains devra s'infiltrer dans le sol, s'évaporer, s'évapotranspirer ou être réutilisée sur place.

Le nouveau zonage institue six secteurs où des mesures différenciées de traitement à la source de la pluie pourront s'imposer aux opérations de construction et d'aménagement :

- Zone d'abattement réduit ;
- Zone d'abattement normal ;
- Zone d'abattement renforcé ;
- Zone d'abattement total ;
- Zone de rejet vers le milieu naturel ;
- Zone de protection au débordement du réseau d'assainissement.

Ces zones tiennent compte de la capacité du réseau d'assainissement en temps de pluie, de la qualité du sous-sol parisien et de la volonté d'optimiser la limitation des rejets en milieu naturel.

Pour l'essentiel, le 16<sup>e</sup> arrondissement se trouve en zone d'abattement normal. Néanmoins, la partie de l'arrondissement située au nord de l'axe formé par les avenues Henri-Martin et Georges-Mandel est en zone d'abattement renforcé, et le Bois de Boulogne est en zone d'abattement total.

Une fois approuvé, ce zonage sera opposable aux tiers. Il constituera une annexe du Plan Local d'Urbanisme et s'appliquera ainsi à tout projet de construction, de restructuration et d'aménagement ou de réaménagement de l'espace public.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DPE 6 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DVD 21** Parc de stationnement Pont de Grenelle-Maison de la Radio (16<sup>e</sup>). Avenant n° 1 au contrat d'affermage.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI précise que le parc de stationnement Pont de Grenelle – Maison de la Radio est implanté face à la Maison de la Radio, entre la voie sur berge et l'avenue du président Kennedy. Il est actuellement exploité par la société SAGS dans le cadre d'un affermage de quatre ans dont l'échéance est fixée au 5 avril 2018. Pour tenir compte du calendrier de mise en œuvre du projet « Réinventer la Seine » retenu en avril 2016, il n'a pas été lancé de nouvelle consultation pour le renouvellement de la délégation du parc de stationnement. Par ailleurs, il a été demandé à la société ENI, exploitante des deux stations-service, d'entamer une procédure de cessation d'activité et de procéder aux diagnostics de pollution des sols et des éventuelles dépollutions qui lui incombent. Les travaux de démantèlement des stations-service ont été entamés en juillet 2017.

Cependant, la pollution des sols nécessite un traitement estimé à ce jour à au moins deux ans. Cette contrainte reporte la restitution du site initialement prévue fin 2018, alors que la cession des terrains ne pourra intervenir avant la réhabilitation complète des lieux. Pour assurer, durant cette période, le maintien de l'exploitation du stationnement, il convient de prolonger de douze mois, par voie d'avenant, la convention de l'affermage en cours. L'échéance de la délégation est donc reportée au 5 avril 2019.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable sur cette délibération qui permet de maintenir des places de stationnement supplémentaires pendant un an.

M. WEILL remarque que ce temps supplémentaire permettra aussi de repenser l'accès pour le projet prévu en matière de logistique, car dans le projet initialement prévu, l'accès pour les voitures et les camions semblait sous-estimé.

Le projet de délibération 2018 DVD 21 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DVD 39** Extension du Tramway T3 à la Porte Dauphine (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>). Conventions avec IDF Mobilités et Eau de Paris relative à l'enquête publique et le déplacement des canalisations d'eau potable.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI dit que pour permettre les travaux d'extension du Tramway T3, les réseaux concessionnaires doivent être déplacés. Dans ce contexte, Eau de Paris doit déplacer la conduite stratégique d'eau potable appelée ceinture Nord ainsi que la conduite située sur le tronçon du boulevard Berthier, qu'il est nécessaire de rénover pour assurer la fiabilisation du réseau.

Ces travaux sur les réseaux d'eau potable sont soumis à enquête publique en application du Code de l'environnement. Afin de faciliter les démarches, la Ville de Paris, IDF Mobilités et Eau de Paris ont souhaité procéder à une enquête publique unique dont le pilotage sera assuré par la Ville de Paris. Le rôle de chaque maître d'ouvrage pour la tenue de cette enquête est précisé par deux conventions qui doivent être approuvées :

- Une convention entre la Ville de Paris et IDF Mobilités ;
- Une convention entre la Ville de Paris et Eau de Paris.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DVD 39 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DVD 40** Extension du Tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine. Avis du Conseil de Paris sur le dossier de l'enquête publique et déclaration d'intention.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI rappelle qu'en décembre 2017, le Conseil d'arrondissement a approuvé le schéma de principe du projet de prolongement du Tramway T3 Ouest de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine. Le dossier d'enquête publique a été élaboré sur la base des études de ce schéma de principe, puis approuvé par le Conseil d>IDF Mobilités.

La présente délibération a pour objet de recueillir l'avis du Conseil de Paris sur ce dossier d'enquête publique.

Mme BALDINI informe les élus que dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, après la traversée de la place de la Porte Maillot, le tramway circule en position latérale côté ouest le long du square Alexandre et René Parodi, puis le long du centre sportif Jean-Pierre Wimille, afin d'éviter la dalle couverte de la ligne C du RER. La circulation automobile est ainsi maintenue le long du bâti. La station terminus et l'arrière-gare sont positionnées boulevard Lannes, coté est, pour être au plus près de la station de RER. Afin de permettre le passage du tramway, le passage souterrain Henri Gaillard est fermé à la circulation et ses trémies comblées.

Mme BALDINI indique que le dossier d'enquête publique élaboré est conforme aux éléments soumis à la concertation préalable et discutés en Comité de pilotage.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable, car aucun changement n'est apporté par rapport au plan proposé antérieurement par la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

D'après M. LAURET, il convient de rester attentif sur ce projet qui devrait être livré, si les délais sont respectés – ce qui est rarement le cas –, fin 2023.

M. LAURET insiste sur le fait qu'à ce jour, aucun engagement n'existe sur le bouclage du tramway entre la Porte Dauphine et le pont du Garigliano, qui a été soutenu par l'ensemble du Conseil d'arrondissement. Il observe que la Porte Dauphine est présentée, dans ce document, comme un terminus. Aucune réflexion n'est apportée sur le tracé de la prolongation vers le sud. Suivant une première étude, le boulevard Suchet serait trop étroit pour accueillir la prolongation du tramway. Si une intervention collective n'est pas menée aux différents niveaux de décision possibles, M. LAURET craint que le 16<sup>e</sup> arrondissement ne doive se satisfaire d'un bus à haut niveau de service entre le pont du Garigliano et la Porte Dauphine.

M. LAURET constate que malgré de nombreuses tentatives de présentation de la question en Conseil de Paris, M. Christophe NAJDOVSKI esquivait ce sujet. Comme la Ville de Paris finance le tramway par l'intermédiaire d'IDF Mobilités, M. LAURET invite les personnes élues au Conseil régional à intervenir auprès de Mme Valérie PECRESSE pour envisager d'ores et déjà le lancement des études préalables au bouclage du tramway entre la Porte Dauphine et le pont du Garigliano. Dans le cas contraire, ce tramway pourrait ne pas être construit. M. LAURET invite Mme LECOUTURIER, qui fait partie de l'Exécutif du Conseil régional, à en discuter avec Mme PECRESSE, et souhaite que ce sujet soit défendu collectivement au niveau du Conseil de Paris pour inciter la Ville de Paris et la Région à boucler le projet du tramway dans les meilleurs délais. Comme les études n'ont pas démarré, d'après M. LAURET, ce projet serait réalisé en 2030 dans le meilleur des cas.

M. GOASGUEN trouve les propos de M. LAURET intéressants dans la mesure où ce dernier semble indiquer que les travaux ne seront pas achevés d'ici 2023, alors qu'il soutenait ce projet par le passé. M. GOASGUEN pense savoir ce qui pousse désormais M. LAURET à remettre en cause cette idée, et ce n'est pas nécessairement lié aux problèmes techniques...

M. GOASGUEN considère que le problème du boulevard Suchet n'a rien à voir avec la délibération. Cette question sera discutée en temps utile.

M. GOASGUEN ne comprend pas comment M. LAURET peut rattacher la question de la situation entre la Porte Dauphine et la Porte d'Auteuil à un sujet qui porte essentiellement sur le tramway entre la Porte d'Asnières et la Porte Dauphine.

M. GOASGUEN pense que l'intervention de M. LAURET n'a pas lieu d'être.

M. WEILL pense que tout le monde souhaite que la boucle soit faite par le tramway. Selon lui, il faut se réjouir que les efforts communs pour que le tramway arrive Porte Dauphine, et non pas Porte Maillot comme prévu précédemment, soient couronnés de succès et que les questions de déplacement des canalisations d'eau soient étudiées.

M. LAURET ne comprend pas l'intervention de M. GOASGUEN. Il affirme que le but n'est pas de faire de la politique politicienne et que cette position n'est pas celle de LREM contre celle du PS. Il dit simplement que la Mairie de Paris s'était engagée à entreprendre le bouclage du tramway d'ici 2020.

Or, à ce jour, ce n'est pas le cas à cause des exécutifs de la Ville de Paris et de la Région. M. LAURET invite donc les divers acteurs à agir de concert dans l'intérêt des citoyens du 16<sup>e</sup> arrondissement. M. LAURET comprend que ceci puisse ennuyer M. GOASGUEN, qui semblait pourtant très favorable à ce que le tramway soit bouclé dans sa totalité lors des élections municipales. Si M. GOASGUEN pense que la situation actuelle est satisfaisante, alors il change de position politique, d'après M. LAURET. Si les tracés ne sont pas anticipés dès à présent, y compris l'arrivée à la Porte Dauphine, et que les travaux sont réalisés, M. LAURET pense que le bouclage du tramway risque de ne plus être possible. Selon lui, aucune vision d'ensemble n'existe. Selon lui, la question qu'il a soulevée relève du bon sens et de la recherche de l'intérêt général.

Mme BOILLOT, administratrice d'IDF Mobilités, regrette le manque de vigilance de la part de LREM sur les deniers publics, notamment de la part de M. Julien BARGETON, qui était à l'époque Adjoint aux Finances de Mme HIDALGO et administrateur d'IDF Mobilités.

Mme BOILLOT dit qu'une longue phase de réflexion sur le bouclage du tramway a eu lieu. Si ce dernier a été prévu, le mode lourd n'a pas été retenu, car il coûte énormément d'argent par rapport à ce qu'il rapporte en nombre d'usagers du tramway sur la zone comprise entre la Porte Dauphine et la Porte d'Auteuil.

Mme BOILLOT précise qu'il existe aussi un problème technique au départ du pont du Garigliano et qu'il est difficile de tourner sur l'avenue de Versailles pour aller vers la Porte de Saint-Cloud. Elle indique que la solution imaginée est de faire descendre tous les passagers pour permettre au tramway de tourner. Les passagers pourront remonter dans le tramway après la manœuvre. C'est ce qui explique que la Région, la Ville de Paris et IDF Mobilités privilégient un bouclage en mode léger, qui prévoit un bus à haut niveau de service. Cette solution est bonne du point de vue de l'utilisation des finances publiques et prend en compte les possibilités techniques.

M. GOASGUEN recommande à M. LAURET de respecter le sujet de l'ordre du jour. M. LAURET n'a pas d'expérience parlementaire, mais M. GOASGUEN lui dit que s'il veut engager un débat sur le boulevard Suchet, il doit formuler un vœu au Conseil de Paris afin d'engager la discussion avec Mme HIDALGO.

M. LAURET lui répond que l'intervention de Mme BOILLOT confirme les craintes de LREM. Une première étude démontre que le tramway ne pourra pas être réalisé. Une solution réduite est trouvée pour des personnes qui utiliseront le tramway jusqu'au pont du Garigliano et qui devront alors effectuer un changement, comme à la Porte Dauphine. M. LAURET considère que cette solution n'est pas satisfaisante. Selon lui, il est possible de se résigner aux conclusions de la première étude ou de réagir collectivement pour obtenir une solution technique et un tracé qui fonctionnent bien. Au vu de cette délibération, un risque de blocage existe selon M. LAURET. D'après lui, une réaction est dès à présent nécessaire pour ne pas se résoudre à l'existence, d'ici dix ans, d'un bus à la place d'un tramway.

Mme BOILLOT ne comprend pas en quoi le trajet défini au niveau de la Porte Dauphine, qui est en latéral, pose un problème pour continuer éventuellement le tramway en mode lourd. Techniquement, il sera possible de le continuer en mode lourd. Elle reconnaît qu'il existe une

difficulté à cause de la largeur du boulevard Suchet. Pour rester en mode lourd, il serait nécessaire d'abattre tous les arbres pour laisser la place aux caténares du tramway. Cette solution est difficile à accepter dans la mesure où le boulevard des Maréchaux a une grande qualité architecturale. Le 16<sup>e</sup> arrondissement a des immeubles haussmanniens magnifiques et des arbres centenaires. Tout abattre pour répondre à la lubie du bouclage du tramway en mode lourd semble incongru, selon Mme BOILLOT.

Le projet de délibération 2018 DVD 40 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, M. LAURET s'abstenant.

- **2018 DFPE 31** Subventions (1.396.403 euros), subvention (306.585 euros) et avenants à l'association U.D.A.F (9<sup>e</sup>) pour ses neuf établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE souligne que dans le 16<sup>e</sup> arrondissement sont concernées :

- La halte-garderie de plein air jardins du Ranelagh pour 59.504 euros ;
- La halte-garderie Saint-Honoré d'Eylau pour 352.228 euros.

Mme BOËLLE demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DFPE 31 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DAC 738** Signature d'un avenant au bail du 67, bd de Montmorency avec l'Association de la Maison des Ecrivains et de la littérature (16<sup>e</sup>).

**M. Stéphane CAPLIEZ rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY explique que la Ville de Paris est propriétaire de l'hôtel particulier La Maison des frères Goncourt, situé au sein de la villa Montmorency. C'est la maison où vécurent les frères Jules et Edmond GONCOURT en 1868. Depuis 2007, cette maison est confiée par bail à la Maison des écrivains et de la littérature, dans le but d'y perpétuer sa vocation d'espace dédié à l'écriture. En 2017, l'Académie Goncourt a sollicité la Ville de Paris pour disposer d'espaces de travail et de l'accès au grenier des GONCOURT, lieu historique maintenu dans son état initial et dans lequel les deux frères organisaient l'ensemble de leurs activités. La Maison des écrivains et de la littérature étant favorable à cette demande, il est proposé de modifier le bail initial afin d'autoriser la sous-location à titre gratuit des lieux au profit de l'Académie Goncourt.

Mme GIAZZI s'étonne d'apprendre que la Ville de Paris possède un hôtel particulier à la Villa Montmorency.

M. LAURET ne prendra pas part au vote, car la délibération prévoit une diminution de loyer et une sous-location à titre gratuit des lieux. M. LAURET trouve cette délibération étrange et considère qu'il s'agit d'une subvention indirecte.

Le projet de délibération 2018 DAC 738 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité, M. LAURET ne participant pas au vote.

- **2018 DJS 136** Subvention (48.500 euros) et convention avec le Paris Jean Bouin CASG au titre de l'année 2018.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY note que la majeure partie de cette subvention est dédiée au fonctionnement de la section de hockey sur gazon. Le Paris Jean Bouin CASG est la seule association qui propose cette activité à Paris intra-muros. Cette association propose de nombreuses autres activités sportives et s'attache à promouvoir le sport de loisir, de compétition et de haut niveau pour ses 2.500 membres. La subvention de 48.500 euros est inférieure à celle de l'année 2016. Aucune subvention n'a été attribuée à l'association en 2017.

Mme BROS-KHOURY demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DJS 136 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DAC 450** Subventions (17.700 euros) à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

**M. Thierry MARTIN rapporteur.**

M. MARTIN précise que les comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie participent notamment aux cérémonies du monde combattant. Dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, le comité est très actif depuis sa création en 1973. Il participe aux cérémonies patriotiques, comme celle du 19 mars, et au Forum des associations. Son président, M. Daniel PERRISSOL, est chargé de la Commission Mémoire à la FNACA. Il est très actif au sein de la Commission d'Entente.

Le projet de délibération 2018 DAC 450 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

Mme GIAZZI explique que les deux projets de délibération restants sont des informations sans vote du Conseil d'arrondissement.

#### **Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement**

- **2018 DASES 2-G** Subventions (740.906 euros) relatives au financement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris mises en œuvre par Aôût Secours Alimentaire.

**M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.**

- **2018 DASCO 7-G** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (13.759 euros), subventions d'équipement (2.273.624 euros) et subventions pour travaux (208.076 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

Mme GIAZZI souligne que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement est restée ouverte la nuit, jusqu'au dimanche 4 mars 2018, pour accueillir les personnes sans domicile fixe. Mme GIAZZI profite de cette séance du Conseil d'arrondissement pour remercier les bénévoles de toutes les associations qui ont participé avec un grand dévouement et un don de soi exemplaire tous les soirs de la semaine précédente. Un des bénévoles a même été blessé à la suite d'une altercation avec une personne sans domicile fixe.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GIAZZI lève la séance du Conseil à 19 h.